

## Conseil de Communauté Compte rendu

Jeudi 12 avril 2018 – 18h30



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

**Présents :** MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

**Absents excusés :** M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON

**Secrétaire de séance :** M. Pierre SOUJOL

### **2.1 Attribution de subventions dans le cadre du contrat de Ville de Lunel pour l'année 2018**

Dans le cadre du Contrat de Ville, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a été sollicitée pour participer au financement d'actions menées sur le territoire pour l'année 2018.

Pour 2018, il est proposé d'approuver le versement des subventions suivantes, conformément à l'enveloppe définie par l'avenant n°1 approuvé par délibération du 16 février 2017.

Associations	Intitulé du projet	Montant sollicité auprès de la CCPL	Coût total du projet
<b>Axe 1 Enfance – Jeunesse / Education / Soutien à la parentalité</b>			
La boîte à malice	Fabrique ton art	500 €	8 500 €
<b>Axe 2 Accès à l'emploi et à la formation / Développement économique</b>			
Régie d'emploi et de services	Valorisation du patrimoine	1800 € valorisés dans le contrat de ville sur une subvention totale déjà attribuée de 12 000 € (délibération du 01/02/2018)	267 901 €
<b>Axe Accès aux droits / Cohésion sociale</b>			
CIDFF	Permanence de médiation familiale à la MJD	700 €	20 270 €
La boîte à malice	Mémoires de la cité de Lunel	1 500 €	23 500 €
CIDFF	Permanences d'accueil spécialisées Violences Conjugales	500 €	6 900 €

**Adoption à l'unanimité**

### **2.2 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017**

En application des dispositions prévues par l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, **Monsieur le Président** présente le bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2017.

<b>BILAN DES CESSIONS FONCIERES 2017</b>						
<b>Budget</b>	<b>tit</b>	<b>bdx</b>	<b>Date pièce</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Libellé</b>
ATELIERS RELAIS	36	10	08/08/2017	VENTE ATELIER N°6 MAZET D'OCCITANIE	240 000,00	MAZET OCCITANIE
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>240 000.00</b>	

**Le conseil a pris acte.**

### **2.3 Groupement de commandes relatif à la restauration collective – Avenant n°1**

Un projet de groupement de commandes en vue de la passation en commun d'un marché public, pour les prestations de confection, de livraison de repas et de goûters pour les écoles, centres de loisirs et portage à domicile avait été institué par délibération du 14 décembre 2017.

Cependant, compte tenu de la disparité des besoins et des demandes exprimées, le groupement n'est actuellement pas en mesure d'engager une procédure de consultation pour la passation d'un marché public dans les délais impartis.

Afin de ne pas pénaliser les communes, il est donc proposé, conformément à l'article 7 de la convention, de mettre un terme audit groupement de commandes par voie d'avenant n°1.

**Adoption à l'unanimité, 3 abstentions**

### **3.1 Budget Principal – Vote du Compte de Gestion 2017**

Le Conseil est amené à se prononcer sur la conformité du Compte de Gestion du Trésorier Principal au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2017.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	954 649,20		144 709,69	1 099 358,89
Fonctionnement	2 584 413,34	758 856,02	2 035 993,35	3 861 550,67
Total	3 539 062,54	758 856,02		4 960 909,56

Le solde global de l'exercice s'établit à 2 529 695,43 euros.

**Adoption à l'unanimité**

### **3.2 Budgets Annexes – Vote des Comptes de Gestion 2017**

Le Conseil est amené à se prononcer sur la conformité des Comptes de Gestion du Trésorier Principal aux Comptes Administratifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2017.

#### **Budget Annexe Pépinière d'entreprises**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	-10 252,40		8 791,91	- 1 460,49
Fonctionnement	-35 646,74		87 033,75	51 387,01
Total	-45 899,14		95 825,66	49 926,52

#### **Budget Annexe Hôtel d'entreprises**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	-19 768,72		- 2 226,91	- 21 995,63
Fonctionnement	44 734,66	19 768,72	1 264,77	26 230,71
Total	24 965,94	19 768,72	- 962,14	4 235,08

**Budget Annexe Ateliers relais**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	249 588,14		153 179,40	402 767,54
Fonctionnement	122 649,86		39 714,76	162 364,62
Total	372 238,00		192 894,16	565 132,16

**Budget Annexe ZAE Saint Sériès**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	- 57 157,44		- 58 722,78	- 115 880,22
Fonctionnement	91 000,00	57 157,44	86 746,03	120 588,59
Total	33 842,56	57 157,44	28 023,25	4 708,37

**Budget Annexe ZAC Petite Camargue**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	-62 245,10		86 885,57	24 640,47
Fonctionnement	59 959,81	59 959,81	75 006,46	75 006,46
Total	-2 285,29	59 959,81	161 891,97	99 646,93

**Budget Annexe Pôle oenotouristique**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	-26 206,08		62 180,68	35 974,60
Fonctionnement	66 709,81	39 328,41	23 413,72	50 795,12
Total	40 503,73	39 328,41	85 594,40	86 769,72

**Budget Annexe Les Portes du Dardaillon**

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	- 126 423,17		- 92 263,16	- 218 686,33
Fonctionnement				
Total	- 126 423,17		- 92 263,16	- 218 686,33

**Adoption à l'unanimité****3.3 Budget Principal – Vote du Compte Administratif 2017**

Le Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes présente un solde global de clôture excédentaire de 2 529 695,43 euros (y compris restes à réaliser) issu des balances suivantes :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 27 009 310,42

Dépenses : 24 973 317,07

Solde antérieur : 1 825 557,32

Solde global : 3 861 550,67

Section d'Investissement :

Recettes : 2 208 590,95

Dépenses : 2 063 881,26

Solde antérieur : 954 649,20

Solde global : 1 099 358,89

Total :

Solde de clôture avant restes à réaliser : 4 960 909,56

Solde des restes à réaliser : - 2 431 214,13

Solde de clôture après restes à réaliser : 2 529 695,43

**Adoption à la majorité des voix, 3 contre**

### **3.4 Budgets Annexes – Vote des Comptes Administratifs 2017**

#### **Budget Annexe Pépinière d'entreprises**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 49 926,52 € hors restes à réaliser (21 926,52 € en tenant compte des restes à réaliser). Le Budget Principal de la CCPL a financé ce budget à hauteur de 112 K€ en 2017.

#### **Budget Annexe Hôtel d'entreprises**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 4 235,08 €. Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget annexe. Le Budget Principal de la CCPL a financé ce budget à hauteur de 45 K€ en 2017.

#### **Budget Annexe Ateliers relais**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 565 132,16 €, hors restes à réaliser (555 132,16 € en tenant compte des restes à réaliser).

#### **Budget Annexe ZAE Saint Sériès**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 4 708,37 €. Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget annexe.

#### **Budget Annexe ZAC Petite Camargue**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 99 646,93 €. Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget annexe.

#### **Budget Annexe Pôle oenotouristique**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de 86 769,72 € hors restes à réaliser (77 094,73 € en tenant compte des restes à réaliser). Le Budget Principal de la CCPL a financé ce budget à hauteur de 123 K€ en 2017.

#### **Budget Annexe Les Portes du Dardaillon**

Le résultat de clôture de ce budget annexe est de – 218 686,33 €. Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget annexe. Il est précisé que le déficit de clôture sera repris dans le cadre du budget primitif 2018.

**Adoption à l'unanimité, 3 abstentions**

### **3.5 Budget Principal – Affectation du résultat 2017**

Le Compte Administratif 2017 est excédentaire de 3 861 550,67 € en Section de Fonctionnement et excédentaire de 1 099 358,89 € en Section d'Investissement. Le solde des restes à réaliser 2017 s'établit quant à lui à un déficit de 2 431 214,13 €.

Il est proposé l'affectation de résultat de fonctionnement du Compte Administratif 2017 comme suit :

- au compte 1068 (Excédent de Fonctionnement capitalisé) : **1 331 855,24 €**
- au compte 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : **2 529 695,43 €**

**Adoption à l'unanimité, 3 abstentions**

### **3.6 Budgets Annexes – Affectation des résultats 2017**

#### **Budget Annexe Pépinière d'entreprises**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 51 387,01 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à – 29 460,49 en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 29 460,49 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 21 926,52 €

#### **Budget Annexe Hôtel d'entreprises**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 26 230,71 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à – 21 995,63 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 21 995,63 €

- Compte 002 (report en fonctionnement) : 4 235,08 €

#### **Budget Annexe Ateliers relais**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 162 364,62 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à 392 767,54 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 162 364,62 €

#### **Budget Annexe ZAE Saint Sériès**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 120 588,59 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à – 115 880,22 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 115 880,22 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 4 708,37 €

#### **Budget Annexe ZAC Petite Camargue**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 75 006,46 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à 24 640,47 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 75 006,46 €

#### **Budget Annexe Pôle oenotouristique**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 50 795,12 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à 26 299,61 €, en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 50 795,12 €

#### **Budget Annexe Les portes du Dardaillon**

Le résultat de fonctionnement de ce budget ressort à 0,00 € au 31 décembre 2017. Le résultat d'investissement ressort quant à lui à – 218 686,33 €, sans restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 ainsi :

- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 0,00 €
- Compte 002 (report en fonctionnement) : 0,00 €

**Adoption à l'unanimité, 3 absents**

### **3.7 Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2018**

Ce budget a été élaboré dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), examiné en Conseil de Communauté du 15 mars 2018.

**Adoption à la majorité des voix, 3 contre**

### **3.8 Budgets Annexes – Vote des Budgets Primitifs 2018**

Le Conseil est amené à se prononcer sur l'approbation des Budgets Primitifs des Budgets Annexes de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2018.

#### **Budget Annexe Pépinière d'entreprises**

Section de fonctionnement :	341 000,00	
Section d'investissement :	83 000,00	dont restes à réaliser
Total	424 000,00	

#### **Budget Annexe Hôtel d'entreprises**

Section de fonctionnement :	83 000,00
Section d'investissement :	49 000,00
Total	132 000,00

#### **Budget Annexe Ateliers relais**

Section de fonctionnement :	219 000,00	
Section d'investissement :	569 000,00	dont restes à réaliser
Total	788 000,00	

### **Budget Annexe ZAE Saint Sériès**

Section de fonctionnement :	395 000,00
Section d'investissement :	416 000,00
Total	811 000,00

### **Budget Annexe ZAC Petite Camargue**

Section de fonctionnement :	140 000,00
Section d'investissement :	151 240,47
Total	291 240,47

### **Budget Annexe Pôle oenotouristique**

Section de fonctionnement :	260 000,00	
Section d'investissement :	162 674,99	dont restes à réaliser
Total	422 674,99	

### **Budget Annexe Les portes du Dardaillon**

Section de fonctionnement :	1 311 313,67
Section d'investissement :	1 500 000,00
Total	2 811 313,67

**Adoption à l'unanimité, 3 absentions**

### **3.9 Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour 2018**

La réforme de la Taxe Professionnelle en 2010 qui a transformé cette taxe en Contribution Economique Territoriale (CET) constituée de deux cotisations :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) prélevée directement par l'Etat et répartie entre les Régions, les Départements et le bloc communal,
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont le taux est directement déterminé par les collectivités bénéficiaires, dont les groupements de communes à fiscalité propre.

Il est proposé de fixer le taux de CFE pour 2018 à 36,18%, sans augmentation par rapport à 2017.

**Adoption à la majorité des voix, 3 contre**

### **3.10 Taux de la fiscalité ménages pour 2018**

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité ménages pour 2018, sans augmentation par rapport à 2017, soit :

- 10,90% pour la taxe d'habitation,
- 0,00% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 4,92% pour la taxe sur le foncier non bâti.

**Adoption à la majorité des voix, 3 contre**

### **3.11 Tarif de la part incitative et taux de la TEOM**

Par délibération du 24 septembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a instauré une part incitative de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) conformément aux dispositions de l'article 1522 bis du Code Général des Impôts. Afin de mettre en place progressivement ce nouveau mode de financement, le tarif 2018 sera de **0,01617 € par litre**, portant donc le montant de la part incitative 2018 à 1 643 440 € en fonction des levées comptabilisées en 2017, et permettra de favoriser la sensibilisation à la réduction des déchets par une part incitative à 30%.

Compte-tenu de ce qui précède et des bases fiscales prévisionnelles estimées par les services fiscaux, il est proposé de fixer pour l'année 2018 un taux de TEOM à 7,84 % (pour rappel, le taux était de 11,25 % en 2015, 9,98 % en 2016 et 8,92 % en 2017), permettant de percevoir un produit total prévisionnel de 5 478 137 €.

**Adoption à la majorité des voix, 3 contre**

### **3.12 Attribution de la subvention d'objectifs à l'EPIC Viavino pour l'année 2018**

Afin de permettre à l'EPIC d'atteindre les objectifs liés aux missions d'intérêt général qui sont à sa charge, la Communauté de Communes s'engage pour sa part à apporter les moyens financiers nécessaires.

Pour l'année 2018, il est proposé d'attribuer une subvention d'objectifs de 290 000 € à l'EPIC Viavino. L'ensemble des recettes et dépenses de l'EPIC est ainsi prévu pour 2018 à 433 000 €.

## **Adoption à l'unanimité, 3 abstentions**

### **4.1 Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME - « Territoires économes en ressources »**

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est fortement engagée dans une politique de réduction des déchets au travers d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Afin de poursuivre cette dynamique, elle a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie « Territoires économes en ressources » qui vise à mettre en place une politique formalisée d'économie circulaire.

Suite à cet appel à projet, la Communauté de Communes souhaite aujourd'hui signer un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME.

## **Adoption à l'unanimité, 3 abstentions**

### **4.2 Convention pour la récupération et le réemploi de vélos – Association APS 34**

L'association APS 34 met en place des ateliers mobiles de réparation de vélos à travers lesquels elle souhaite notamment développer des actions d'apprentissage à destination des jeunes et des adultes, créer des rencontres intergénérationnelles dans un espace de réparation ouvert à tous...

APS 34 souhaiterait ainsi pouvoir récupérer les vélos usagés, collectés en porte-à-porte par la Communauté de Communes du Pays de Lunel dans le cadre de la collecte de la ferraille, et les valoriser par ces ateliers.

L'un des objectifs d'APS 34 étant de prolonger la durée de vie des vélos et donc de réduire les déchets, il est proposé de conclure une convention à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée d'un an, reconductible tacitement 2 fois au maximum.

## **Adoption à l'unanimité**

### **4.3 Prescription du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et définition des modalités de concertation**

Le plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 du code de l'environnement est l'outil opérationnel de la coordination pour la transition énergétique du territoire.

Il s'agit d'un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il devra développer les énergies renouvelables, maîtriser la consommation d'énergie et traiter le volet spécifique de la qualité de l'air. Il contribuera à atteindre les objectifs nationaux et régionaux.

Les principales étapes d'élaboration du PCAET sont les suivantes :

- Phase 1 : diagnostic territorial comprenant
- Phase 2 : définition d'une stratégie territoriale
- Phase 3 : élaboration d'un programme d'actions
- Phase 4 : mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

#### **Modalités de concertation :**

La concertation du PCAET sera effectuée selon les dispositions ci-après :

- *la mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes du Pays de Lunel de tous les documents de travail validés ;*
- *la mise à disposition d'une adresse mail au grand public à laquelle pourront être envoyés toutes les remarques et les avis sur le projet du PCAET ;*
- *la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la transition énergétique et écologique auprès des scolaires (primaire, collèges et lycées) ; etc.).*

## **Adoption à l'unanimité**

### **4.4 Présentation de la feuille de route « Qualité de l'air » - Zone de Montpellier**

Le PPA révisé (2014-2019), actuellement en phase active de mise en oeuvre, propose un bouquet de 16 actions portant sur différents secteurs d'activité (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication et plan d'urgence) et couvre 115 communes, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Hérault. Pour le Pays de Lunel, les communes concernées sont Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Saint-Christol, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines et Vérargues.

Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air, afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, une feuille de route opérationnelle et multi-partenaire a permis de répondre à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en dioxyde d'azote par rapport aux valeurs réglementaires. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air.

Cette feuille de route comprend 18 fiches actions pour lesquelles chaque partenaire, à son niveau, a su se mobiliser.

#### **Le conseil a pris acte.**

#### **5.1 Médiathèque – Convention de mise à disposition de matériel informatique auprès des communes**

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a procédé au renouvellement du parc informatique du réseau des bibliothèques (projet LEADER) et a décidé de mettre à disposition de chaque bibliothèque du réseau (Boisseron, Galargues, Garrigues, Lunel, Marsillargues, Saint-Christol, Saint-Just, Saint Nazaire de Pézan, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines et Villetelle) :

- Une unité centrale,
- Une imprimante laser.

Pour les bibliothèques de Boisseron, Saint-Christol, Saturargues et Marsillargues, une imprimante tickets est aussi mise à disposition.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **5.2 Renouvellement et désignation du titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour le Pays de Lunel**

La Communauté de Communes du Pays de Lunel développe depuis plusieurs années une programmation culturelle à travers les différents sites qu'elle gère : la médiathèque et le musée d'Ambrussum, la programmation de spectacles vivants en partenariat avec le Département de l'Hérault dans le cadre de la convention culturelle.

Programmant plus de six spectacles par an, la CCPL avait sollicité, par délibération du 27 septembre 2012, les services de l'Etat pour l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles. La licence est personnelle, nominative, incessible et délivrée pour une période de 3 ans. La précédente licence renouvelée une première fois en 2015 arrive à son terme ; il est donc proposé au conseil de solliciter le renouvellement de la licence pour les trois catégories.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **5.3 Participation financière de la CCPL au Festival Jeune Public organisé par le Département de l'Hérault**

Le Département de l'Hérault organise cette année, en remplacement du festival Saperlipopette, repris par la Métropole de Montpellier, un Festival Jeune Public. Pour le territoire du Pays de Lunel, un spectacle aura lieu dans le patio de Viavino à Saint-Christol, le mardi 15 mai à 18h00. L'entrée sera gratuite pour les spectateurs. Le coût du spectacle sera directement pris en charge par le Conseil Départemental (coût prévisionnel : 1360 €). Une partie sera refacturée à la CCPL (30%). La participation de la Communauté de Communes est donc estimée à 408 €.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **6.1 Pôle d'Echange Multimodal : ajustement de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement**

Il est proposé l'ajustement de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) suivant :

Opération	Autorisation de Programme (TTC)	Crédits de Paiement 2017	Crédits de Paiement 2018	Crédits de Paiement 2019
201701 – Travaux PEM	9 600 000 €	790 000 €	4 000 000 €	4 810 000 €

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **7.1 ALSH - Tarifs du séjour intercommunal - été 2018**

Dans le cadre de ses activités « enfance », la communauté de communes organise un séjour été au mois de Juillet 2018.

**Descriptif de la destination :**

**7 jours et 6 nuits- « Voile et sports d'eau »**

**Du lundi 16 juillet au dimanche 22 juillet (7 jours & 6 nuits)**

Dans le Gard, au Grau du Roi, le centre de vacances est situé en limite de plage.



Séjour 2 JUILLET	
Dates	Du lundi 16 juil au Dimanche 22 juillet
Nombre de jours/ nuits	7 jours et 6 nuits
Nombre de places	36
destination	Grau du Roi
Thème	<b>VOILE</b>
Hébergement	13 815,00 €
Activités	
Encadrement	4 800,00 €
Transport A/R	240,00 €
Total COUT DU SEJOUR	<b>18 855,00 €</b>
<b>Coût brut de la place</b>	<b>523,75 €</b>

Tranches Quotient Familial	Séjour VOILE	
	Tarifs	Taux à charge des familles
T1	299 €	58%
T2	309 €	60%
T3	319 €	62%
T4	349 €	68%
T5	369 €	71%
Hors CCPL	517 €	100%
Les tranches 1 & 2 : Aide aux vacances Caf"		
PREVISIONS	Sejour VOILE	
Recettes familles	12 094 €	
<b>Solde à charge CCPL</b>	<b>6 761 €</b>	

**Adoption à l'unanimité**

**7.2 Convention de participation au fonctionnement de « l'Espace Santé » du centre hospitalier de Lunel – Exercice 2018-2021**

Depuis 2012, la CCPL participe chaque année, au même titre que la ville de Lunel, au financement de l'espace santé de Lunel, dans le cadre d'une convention de partenariat.

L'objet du partenariat avec la CCPL est de favoriser le développement des actions de prévention relatives à la santé à destination de l'ensemble de la population du Pays de Lunel.

Les charges annuelles de fonctionnement de l'Espace Santé, placé dans les locaux du Centre Hospitalier de Lunel, s'élèvent à 77 800 € et sont réparties entre les parties comme suit :

- 19 450 € pour la Ville de Lunel,
- 19 450 € pour la CCPL,
- 38 900 € pour le Centre Hospitalier de Lunel.

Il est proposé de renouveler la convention pour une période de trois ans.

**Adoption à l'unanimité, 3 abstentions**

**7.3 Projet mobilité 2018 - Partenariat avec la Régie d'Emplois et de Services**

En 2012, la régie d'emplois et de services avait bénéficié d'un financement intégral par des fondations privées pour acquérir une voiture et une dizaine de scooters.

Depuis 2015, le Département a souhaité limiter sa participation au fonctionnement de la voiture. Par conséquent, un nouveau projet mobilité avait été présenté par la régie avec un financement intercommunal pour la seule mise à disposition des scooters. Ceux-ci ont été mis à disposition d'usagers ayant des problèmes de mobilité pour accéder à des formations ou à un emploi.

Il est proposé au conseil de renouveler le partenariat pour l'année 2018 et d'accorder une subvention d'un montant de 3 500 €.

**Adoption à l'unanimité**

**Séance levée à 20h30.**